

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DECISION DU MAIRE

CONVENTION DE LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL Bâtiment Tivoli – 100 Place René Cassin

Α

Monsieur CHATEL Christophe

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le logement (studio) appartenant à la Commune de Sisteron, situé Bâtiment Tivoli – 100 Place René Cassin à Sisteron, est vacant.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de mettre à la disposition de Monsieur CHATEL Christophe, le logement communal situé Bâtiment Tivoli – 100 Place René Cassin à SISTERON du 05 au 22 Mai 2025.

ARTICLE 2: La location est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 4: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et à Monsieur CHATEL Christophe.

Fait à SISTERON, le 30 avril 2025 Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 30/04/2025 Å 16h04

REÇU EN PREFECTURE le 30/04/2025